

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 1^{er} JUILLET 2024****OBJET DE LA DELIBERATION TRAVAUX DE SECURISATION DES
OUVRAGES ET DEGRILLAGE – TRANCHE 2023 - AVENANT N° 1 LOT 1 MARCHE DE
TRAVAUX AVEC SAUR**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait **10** membres et **2** membres représentés par pouvoir accordé, soit **12 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	10-	M. VERNET Gérard
2-	Mme BROSE Chantal	11-	
3-	M. CHARRETIER Nicolas	12-	
4-	M. COUCHAUD Patrice	13-	
5-	M. DALBEGUE Gérard	14-	
6-	M. FRECON Laurent	15-	
7-	M. FRECON Sébastien	16-	
8-	M. OGIER Yvan	17-	
9-	M. REBOUX Georges	18-	

Absents avec excuses : M. CHAZAL Jacques - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric - M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves – M. SANIAL Jean**Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSE Chantal****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

M. le Président rappelle que le Comité Syndical a décidé de lancer les travaux de sécurisation avec l'entreprise SAUR pour le LOT 1 : Batardeau Ozon, Siphons priorité 1, Regards Chambet et Feurs pour un montant du marché de 120945 €, notifié le 3 octobre 2023.

M. le Président informe les membres du Comité d'une erreur de calcul dans le DQE de SAUR : les prix 11 de 4680 € HT et 12 de 1760 € HT n'ont pas été comptés dans les totaux soit une différence de 6440 € HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20240701-C09-20240701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2024

Publication : 08/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'ajustement des quantités en fonction des travaux réalisés conduit à une plus-value de 3309 € HT. L'application des moins-values pour récupération de 2 portails et 1 portillon s'élève à -1445 € HT.

Ces trois éléments conduisent à une augmentation de la masse du marché de 8304 € HT, ce qui porte le marché à 129 249 € HT.

Par conséquent, un avenant n° 1 est proposé pour corriger cette erreur (voir en annexe).

Oùï cet exposé et après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Approuve l'avenant n° 1 pour le Lot1 avec SAUR établi,
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

P.J. : - avenant n° 1 Lot 1 SAUR

